



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/348
17 juin 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-deuxième session
Points 131 et 140 de la liste préliminaire*

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE
ENTRE ETATS

Lettre datée du 17 juin 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué officiel, publié par le Ministère des relations extérieures et du culte, relatif à la suspension des négociations engagées entre les Gouvernements chilien et bolivien en vue de résoudre le problème de l'enclavement de mon pays (voir l'annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 131 et 140 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Jorge GUMUCIO GRANIER

* A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE

Communiqué officiel

Le Gouvernement bolivien dénonce devant l'opinion publique internationale la mauvaise foi de l'actuel Gouvernement chilien qui, après avoir accepté de participer à des négociations touchant le problème de l'enclavement de la Bolivie et après avoir également accepté que les ministres des relations extérieures des deux pays se réunissent officiellement - réunion au cours de laquelle la Bolivie a proposé une solution audit problème - a soudainement fait savoir que le Chili ne pouvait souscrire à ladite solution.

Comme la communauté internationale le sait, les entretiens entre les ministres des relations extérieures de la Bolivie et du Chili, MM. Guillermo Bedregal et Jaime del Valle, visant à aboutir à un accord pour mettre fin à l'isolement géographique dont pâtit la Bolivie, se sont engagés à New York, en septembre 1986, lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

A cette occasion, les deux ministres ont décidé de créer une Commission mixte bilatérale de rapprochement chargée de chercher une solution à certains des problèmes auxquels la Bolivie se heurte pour pouvoir exporter ses produits en raison du transit obligatoire par le territoire chilien; cette commission était également chargée d'encourager le développement des relations dans tous les domaines entre les deux pays en vue de créer un climat amical entre les peuples bolivien et chilien et, dans un deuxième temps, d'aborder les problèmes de fond comme celui de l'accès de la Bolivie à la mer.

La Commission bilatérale de rapprochement s'est acquittée de sa tâche et il a donc été décidé que les ministres des relations extérieures des deux pays se réuniraient sur le territoire d'un pays ami pour procéder à l'examen final des problèmes de fond et qu'à cette occasion la Bolivie présenterait une proposition concrète pour trouver une solution négociée à ce problème fondamental.

Grâce à l'aimable concours du Gouvernement uruguayen, les ministres se sont réunis à Montevideo du 21 au 23 avril 1987.

Conformément à ce qui avait été stipulé, la Bolivie a présenté officiellement une proposition, énoncée dans deux mémorandums, en vue de mettre fin à jamais à l'injuste isolement géographique dont elle pâtit depuis plus de 100 ans.

Le Ministre des relations extérieures du Chili, M. Jaime del Valle, et la délégation qui l'accompagnait à Montevideo, ont été saisis des mémorandums boliviens et, après les avoir analysés, ont remis à la délégation bolivienne un document dans lequel ils demandaient des éclaircissements au sujet d'éléments précis de l'exposé de la Bolivie.

La délégation bolivienne a répondu aux questions et fourni toutes les précisions demandées par le Chili dans un troisième mémorandum.

La délégation chilienne, conduite par M. del Valle a paru satisfaite de ces réponses et a déclaré que son gouvernement étudierait le problème bolivien avec sérieux et en toute loyauté.

A la suite de ces premières négociations diplomatiques officielles entre les deux Etats, les ministres des relations extérieures ont publié un communiqué de presse qui a été très largement diffusé par tous les organes d'information.

De retour au Chili, M. del Valle a fait de nombreuses déclarations au sujet de la proposition bolivienne qu'il a qualifiée de "sérieuse, réaliste et pratique".

Par la suite, M. del Valle a fait savoir que le Gouvernement chilien avait créé une commission qui était chargée d'étudier la question de manière approfondie et qu'il espérait que le Chili se prononcerait à ce sujet avant la fin de l'année.

Pendant que la Bolivie et la communauté internationale, en particulier les membres de l'Organisation des Etats américains qui ont déclaré dans les nombreuses résolutions adoptées depuis 1979 que le problème de l'accès à la mer concernait non seulement la Bolivie, mais aussi l'hémisphère tout entier, attendaient une réponse digne du Chili, le Gouvernement chilien a soudainement fait une déclaration que caractérisaient la maladresse et l'incohérence et mis fin à une démarche diplomatique qui s'était engagée sous les meilleurs auspices avec l'appui de la communauté américaine et mondiale.

Le Gouvernement bolivien tient à souligner que la réponse du Chili, qui, dans la forme était inhabituelle et marquait de toute dignité, témoigne d'un total irrespect des normes les plus élémentaires de la coexistence civilisée, d'une volonté de domination aberrante et d'un patriotisme réactionnaire.

Devant la déplorable attitude du Chili, le Gouvernement bolivien souhaite non seulement dénoncer cette manière de procéder, mais aussi appeler l'attention de la communauté internationale sur le fait qu'il est très difficile de créer des liens réellement fraternels entre les peuples des Etats Membres des Nations Unies tant qu'il existe des gouvernements comme le Gouvernement chilien qui portent atteinte au respect et à la dignité des autres Etats.

La Paz, le 11 juin 1987
